

**La *Bibliotheca realis juridica* de Martin Lipen, présentation et mode d'emploi**  
**par Véronique Demars-Sion, professeur de droit à l'Université de Lille 2**

## Présentation de l'auteur :

Martin Lipen (Lipenius) est né à Gortze, dans le Brandebourg, en 1630, le 11 novembre (jour de la fête de Saint-Martin).

Etudiant en philosophie et en théologie à l'Académie de Wittemberg, il y acquiert l'estime de ses professeurs. Il est reçu maître ès Arts en 1653 mais refuse ensuite les emplois qu'on lui propose pour continuer à étudier. En 1659, il finit par accepter la place de co-recteur du gymnase de Halle qu'il remplit pendant quinze ans. Il devient ensuite professeur et recteur du gymnase Carolin avant d'être nommé co-recteur de Lubeck, où il meurt le 6 novembre 1692.

Martin Lipen a beaucoup écrit (des biographies, des dissertations sur des questions philosophiques, des éloges funèbres...), mais est surtout connu par ses ouvrages bibliographiques. Il est en effet l'auteur de plusieurs " Bibliothèques " dites " réelles " parce que les ouvrages y sont rangés dans l'ordre alphabétique des choses (autrement dit des matières).

Sa *Bibliotheca realis juridica* paraît à Francfort, en 1679. Elle sera suivie par une *Bibliotheca realis medica* (également publiée à Francfort en 1679), une *Bibliotheca realis philosophica* (Francfort, 1682) et une *Bibliotheca realis theologica* (Francfort, 1688).

La *Bibliotheca realis juridica* de Lipen constitue un instrument de travail très précieux pour tous ceux qui effectuent des recherches sur la doctrine juridique européenne des XVe-XVIIIe siècles. Elle recense un grand nombre d'ouvrages qui sont effectivement rangés par matière, en fonction de leur objet.

Il faut toutefois signaler - au rang des difficultés d'utilisation - que cet ouvrage est rédigé en latin. Les rubriques sont donc en latin et le nom des auteurs est latinisé, ce qui a fait dire à Camus que " *les noms des auteurs français sont absolument défigurés* ". Le même Camus reproche également à cet ouvrage d'indiquer " *une multitude de traités que l'on ne saurait se flatter de trouver en France* ", ce qui serait plutôt, à notre sens, un compliment.

L'ouvrage de Lipen donne en effet de précieuses indications sur la doctrine européenne de son temps et témoigne de l'importance de la circulation des idées à son époque.

La *Bibliotheca realis juridica* de Lipen a été rééditée et complétée en 1720 par F.-G. Struvius, puis par G.-A. Ienichen en 1737. Ienichen a notamment enrichi l'œuvre de Lipen d'une table d'auteurs. Un premier supplément sera ensuite ajouté par F. Schott, en 1775 et un second supplément par C. Senkenberg, en 1789. Deux volumes de supplément paraîtront encore en 1816 et 1823 ; ils sont l'œuvre de L.-G. Madihn.

## Présentation de l'ouvrage :

C'est l'édition d'Ienichen, parue à Leipzig en 1757 (4e édition ; 2 tomes en 1 volume), dont un exemplaire numérisé est proposé ici.

Le tome 1 comprend les lettres A à L (860 pages).

Le tome 2 comprend les lettres M à Z (466 pages). Il se termine par une table des auteurs (*Index scriptorum quorum nomina hac Lipenii Bibliotheca continentur*), rédigée par Ienichen, qui comporte 351 pages.

Les ouvrages étant rangés par matière, dans un ordre alphabétique, il est facile de retrouver les divers travaux publiés sur un sujet donné. Celui qui, par exemple, s'intéresse aux études consacrées à l'exemption des clercs se reportera à la rubrique *Clericorum exemptio* : t. 1, [p. 251](#). Celui qui s'intéresse aux recueils d'arrêts des cours souverains trouvera dans le tome 1, [p. 377-382](#), au mot *Decisiones iuris*, des décisions de l'ensemble des cours d'Europe et il verra, en se reportant à la rubrique *Arresta, sententiae et decisiones supremarum curiarum*, qu'il peut également rechercher ces recueils par lieu : pour la France, il les retrouvera à la lettre G (*Gallia*, t. 1, [p. 540 et sq](#)) ; les arrêts du parlement de Bretagne sont répertoriés sous la rubrique *Britannia* (t. 1, [p. 547](#)) ; viennent ensuite les arrêts du parlement du Dauphiné (*Delphinatus* : t. 1, [p. 547-548](#)), ceux du parlement de Paris (t. 1, [p. 548-550](#)), etc...

Lorsqu'on dispose du nom d'un auteur, la table d'auteurs permet de retrouver très rapidement les principaux ouvrages qu'il a publiés. Les auteurs sont en effet répertoriés par ordre alphabétique à la fin du tome 2 et, pour chaque auteur, le titre de ces principales publications est brièvement rappelé, avec un renvoi au tome et à la page où l'ouvrage est recensé.

En dépit de quelques imperfections et des petites difficultés d'utilisation signalées précédemment, la *Bibliotheca realis juridica* de Martin Lipen constitue un ouvrage incontournable. On la considère à juste titre comme l'une des premières bibliographies juridiques systématiques.

---

**Note:**

(1). Cf. *Lettres sur la profession d'avocat et bibliothèque choisie des livres de Droit qu'il est le plus utile d'acquérir et de connaître*, par M. Camus, 4ème éd., par M. Dupin, Paris, 1818, 2 vol., t. 2, p. 6, n° 17.

